

ABONNEMENT

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur | |
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Posto | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 23 OCTOBRE

UNE RÉFORME EXCELLENTE

Ce ne sera pas au Parlement que nous la devrons.

Les bonnes réformes peuvent venir d'un administrateur intelligent ; elles ne sont jamais venues d'une Assemblée de républicains.

L'homme qui a eu une excellente idée, c'est M. Étienne, sous-secrétaire d'État aux Colonies.

La réforme consiste à rompre avec une tradition qui faisait considérer, par nos filous et nos assassins, la Nouvelle-Calédonie comme un lieu d'aimable villégiature.

L'administration centrale, qui fait fort peu de chose pour les pauvres intéressants de la métropole, avait une tradition de complaisances incroyables pour le détestable gibier qu'on transporte là-bas avec plus d'égards que d'honnêtes émigrants.

Artistes en effraction et virtuoses du couteau et de l'étranglement y trouvaient le vivre et le couvert, sous un climat charmant, et presque sans se donner la peine de travailler.

L'administration faisait à grands frais des essais de culture sans résultats, et fabriquait, à des prix de revient fabuleux, de très médiocres produits.

Il semblait qu'on ne donnât de l'ouvrage à Messieurs les forçats, que pour les empêcher de mourir d'ennui.

M. Étienne témoigne l'intention de changer cette admirable tradition.

Il veut que les forçats travaillent sérieusement — comme c'est dans la loi — et qu'ils gagnent la nourriture qu'on leur accorde trop généreusement.

Il pense, enfin, que le bagne doit être, non pas une maison de retraite, mais un lieu d'expiation.

Voilà une bonne, une intelligente réforme.

Et nous en félicitons l'auteur.

C'est peut-être le seul moyen de diminuer les crimes qui se multipliaient depuis quelque temps dans d'inquiétantes proportions.

Sachant que la Nouvelle ne sera plus un Paradis, les assassins de profession joueront peut-être du couteau avec moins de désinvolture.

Il était vraiment temps de réagir contre cette tendance de l'école de Victor Hugo, qui professait plus de pitié pour les pauvres criminels que pour leurs victimes. (L'Anjou.)

MAJORITÉ ET MINORITÉ

Les républicains ne peuvent se tromper sur la signification des scrutins des 22 septembre et 6 octobre. Ils ne se font aucune illusion sur la moralité des moyens mis en œuvre pour obtenir, par menace ou par fraude, une majorité dans la nouvelle Chambre.

Le fait même qu'ils avaient mis en M. Constant leurs espérances électorales indique quelles furent l'intensité de leur peur et leur désir de triompher à tout prix. Même en tenant pour l'expression sincère de la volonté du pays les choix acquis, les républicains savent que

ces choix dénotent de la part des électeurs la volonté formelle, sinon de changer immédiatement de gouvernement, du moins de changer de personnel gouvernant.

C'est un retour vers la politique modérée qu'a marqué le vote de la nation, même dans la plupart des circonscriptions où les conservateurs n'ont pas été élus.

Que voyons-nous, cependant ?

Des ministres qui, au lieu de demander à la retraite l'oubli de leurs méfaits les rendant complices des pires sectaires, frappent des fonctionnaires, désarment des gardes-champêtres et vont jusqu'à expulser de pauvres gens des asiles de la charité devenus des bureaux de placement républicains.

Des députés, divisés avant d'être réunis, et cherchant non pas à s'entendre pour une œuvre de justice et de liberté, mais travaillant à former une coalition de tyrannies, à forger des textes de lois d'exception, à rendre la tribune muette et la presse silencieuse.

L'un d'eux, imprudent et maladroit, va jusqu'à invoquer l'autorité de M. Grévy, ce vieillard qui a eu le malheur de survivre à sa réputation d'austérité, réputation s'accordant assez peu avec les nécessités malhonnêtes de l'agence Wilson.

Nous savons bien que les événements qui se préparent seront plus forts que les petits hommes qui ont la prétention de les diriger. Nous avons noté avec soin les tentatives faites dans un but équitable par certains politiques qui, bien que siégeant à gauche, n'ont pas perdu les notions de tout droit et le souvenir de leurs déclarations libérales. Aussi, ne nous exagérons-nous pas la solidité d'un ministère dont plus d'un républicain même est honteux. Mais nous croyons bon, au moment où déjà certaines influences essaient de se faire jour à droite, de prémunir les nouveaux députés contre tout essai qui, sous prétexte d'union, aboutirait à accroître les malentendus et, par suite, à diminuer la légitime influence de la minorité.

Cette minorité, si elle ne confond pas une agitation mal définie avec une action sagement ordonnée, rendra au pays des services nombreux et accomplira ainsi, autant qu'il dépendra d'elle, le mandat à elle confié par les conservateurs, c'est-à-dire, même en tenant pour bonne la statistique frelatée du ministère, par la moitié de la France. LOUIS D'ESTAMPES.

Les malversations dans l'armée

Nous voulons poser, aujourd'hui, deux toutes petites questions à M. le ministre de la guerre qui, dit-on, s'occupe de beaucoup de réformes.

Il s'agit de la nourriture des hommes et de la nourriture des chevaux.

Pourquoi la nourriture des hommes est-elle exécrable et ne correspond-elle pas aux dépenses faites par l'Etat ?

C'est un fait notoire que ceux qui sont chargés des achats volent leurs camarades.

Des fourriers, pour ne pas remonter plus haut, se paient une existence agréable au détriment de l'ordinaire du régiment.

C'est connu, et il y a longtemps que cela se passe ainsi.

L'Etat dépensant douze litres d'avoine pour les chevaux, pourquoi les chevaux n'en reçoivent-ils jamais que six, sept au plus, dans leur mangeoire ?

Ce qui fait que ces pauvres bêtes affamées en sont réduites à dévorer leur litière.

On vole sur l'avoine et sur le fourrage comme sur la viande et le pain.

Les soldats se plaignent, mais en dehors de la caserne.

Par un effet admirable de cette discipline militaire que M. le ministre vient de rappeler à M. Laisant même dans l'exercice de la vie civile, un soldat n'a pas le droit sans doute de présenter des réclamations à son supérieur qui le « fourrerait au bloc ».

Le soldat n'a pas le droit de dénoncer ceux qui le volent cyniquement.

Quand il a de l'argent, il dédommage son estomac à la cantine.

Le cheval se rattrape, hélas ! sur la litière.

Le soldat sans ressources serre d'un cran la ceinture qu'on ne peut pas lui voler.

Nous le répétons, cet état de choses est connu depuis de longues années, et le ministre actuel, quelles que soient ses préoccupations politiques, le sait aussi bien que nous.

Pourquoi cela continue-t-il ?

Est-il possible, oui ou non, de mettre un terme à cette scandaleuse exploitation des hommes et des chevaux ?

Nous serions bien aises d'avoir une réponse raisonnable à ce sujet. (Tablettes.)

INFORMATIONS

L'Agence Havas nous donne l'avis suivant :

« Une réunion plénière des Droites se tiendra jeudi prochain à 2 heures, au local du Comité des Droites, 3, rue de Bourgogne. Les lettres de convocations sont signées par les deux secrétaires généraux : MM. d'Auray et de Luçay, et les secrétaires adjoints : MM. Paul Senart et Albert Dureau.

» Les convocations ont été adressées à 471 membres, que le Comité considère comme étant exclusivement de droite. On a laissé en dehors les boulangistes proprement dits qui, d'après cela, ne seraient que 39. »

Les journaux du Tonkin signalent plusieurs escarmouches avec les pirates, notamment l'affaire de Thuonglam qui a eu lieu le 2 septembre et dans laquelle nous avons eu deux officiers tués et trois blessés ; sept soldats tués et dix-huit blessés.

On nous apprend ces tristes nouvelles maintenant que la période électorale est terminée.

Avant les élections, le gouvernement affirmait que le calme régnait au Tonkin.

Les Français ont encore été trompés une fois de plus.

Dans l'Estafette, M. Jules Ferry dit que l'expédition de Tunisie a été décidée au grand jour et que toute l'Europe était informée.

Toute l'Europe, peut-être, mais la France ignorait ce qui se passait parce que le gouvernement ne lui disait pas la vérité.

A la France, on ne parlait que de Krommirs. Et on n'en trouva qu'un, en cherchant bien.

Le *Moniteur* dit savoir que, par suite d'un accord établi entre le Président de la République et les principaux membres de la majorité parlementaire, il n'y aura pas de remaniement ministériel avant le premier janvier 1890.

LA REINE DE PORTUGAL

Avec son nouveau roi, le Portugal a une nouvelle reine. Par leurs éminentes qualités, ils sont dignes de régner l'un à côté de l'autre.

Celle qui fut ici la princesse Amélie d'Orléans portera sur le trône autant de vaillance que de grâce et de bonté, et le Portugal, qui aimait déjà sa future reine, l'aimera bien plus encore dans ce premier rang auquel la Providence vient de l'appeler.

La jeune et si accomplie souveraine est de cette Maison de France « dont la grandeur fut toujours sans égale dans l'histoire » et c'est avec une fierté toute française que nous saluons son avènement.

Le gouvernement de la République française a décidé de se faire officiellement représenter aux obsèques du roi dom Luis de Portugal.

M. Billot, ministre de France à Lisbonne, prendra, comme chef de la mission chargée de représenter la France, le titre d'ambassadeur extraordinaire ; il sera assisté de M. le général Voisin, de M. le capitaine de vaisseau Correjols et d'un troisième officier qui n'est pas encore désigné.

En raison de la mort du roi de Portugal, le bal qui devait avoir lieu au Palais de l'Élysée demain jeudi, et auquel le Président de la République et M^{me} Carnot avaient invité la seconde série des exposants récompensés, est ajourné.

La date à laquelle ce bal aura lieu sera portée par la voie des journaux à la connaissance des invités, dès que le jour des obsèques de dom Luis aura été fixé.

Une particularité qui n'a pas été signalée encore à propos du nouveau roi de Portugal.

Carlos I^{er} est allié aux deux maisons qui ont régné en France :

Il est le gendre de M. le comte de Paris, le neveu du prince Napoléon et de la princesse Clotilde et le cousin du prince Victor Napoléon.

M. Olivier Métra, l'auteur de tant de charmantes œuvres musicales, est mort hier matin, à cinq heures, des suites d'une congestion cérébrale.

Il était né en 1834, au Mans. Son père était acteur, et O. Métra joua, dès l'enfance, des bouts de rôle.

LOÏSA PUGET

On annonce la mort de M^{me} Loïsa Puget, dont le nom, aujourd'hui un peu oublié, a été pendant de longues années si justement populaire. Les charmantes mélodies de M^{me} Loïsa Puget ont eu une vogue considérable et méritée tant par le charme mélancolique dont elles étaient empreintes que par la correction de leur style. M^{me} Loïsa Puget était, en même temps qu'une musicienne de grand talent, une femme jolie, spirituelle et bonne. Elle s'était, depuis plusieurs années, retirée à Pan, où elle vient de mourir à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Les romances de Loïsa Puget, *l'Ave Maria*, le *Soleil de ma Bretagne*, la *Prière de ma mère*, *A la grâce de Dieu* et tant d'autres firent fureur, longtemps même encore après l'époque où elles parurent.

Les vers de ces romances étaient composés par le mari de Loïsa Puget, M. Gustave Lemoine, un des auteurs de la *Grâce de Dieu*, qui mourut il y a quatre ans.

ÉTRANGER

L'OUVERTURE DU REICHSTAG

Berlin, 22 octobre.

La session du Reichstag a été ouverte aujourd'hui. M. de Bötticher a lu le discours du trône.

Le passage du discours du trône concernant les affaires extérieures est ainsi conçu :

« Les espérances que S. M. l'empereur a exprimées ici devant vous le 22 novembre 1888, en disant qu'il pensait pouvoir réussir, avec l'aide de Dieu, à conserver la paix à l'Europe, ne se sont pas seulement réalisées jusqu'à ce jour, mais se sont aussi affermiées relativement à l'avenir, grâce aux relations personnelles que S. M. l'empereur a entretenues depuis lors avec les souverains des pays amis et alliés.

« Ces relations ont contribué à consolider à l'étranger la confiance que l'on a dans le loyal amour de la paix qui anime le gouvernement allemand et à nous permettre de croire que l'on pourra, avec l'aide de Dieu, maintenir aussi la paix de l'Europe durant la prochaine année, en prenant pour base les traités existants. »

GUILLAUME II EN ITALIE

On mande de Milan :

« Monza présentait lundi matin une animation extraordinaire ; les maisons étaient pavées comme à l'arrivée des souverains allemands. Le duc de Gênes, venant de Milan, y est arrivé à 8 heures 40.

« L'empereur et l'impératrice d'Allemagne sont arrivés à la gare à 8 heures 50 avec la

famille royale d'Italie, M. Crispi et le comte Herbert de Bismarck.

« Les adieux ont été très affectueux. L'empereur et le roi se sont embrassés trois fois. L'impératrice, montée en wagon, a encore salué la reine en lui disant : « Au revoir ! »

« Le roi, accompagné de M. Crispi, est monté dans le wagon impérial. Le train, parti à neuf heures pour Gênes, est passé à neuf heures vingt-cinq à la gare de Milan, sans s'arrêter. »

NOUVELLES MILITAIRES

LES SABRES DE LA CAVALERIE

Un journal spécial, *l'Escrime française*, appelle l'attention sur la défectuosité de la fabrication des sabres employés pour la cavalerie française.

Nos sabres d'aujourd'hui sont construits d'après le même principe que les épées du moyen âge.

Alors les combattants étaient couverts d'armes défensives ; l'épée n'était qu'une arme offensive.

La première qualité était d'être lourde, afin de pouvoir briser plus facilement l'armure de l'adversaire, soit par un coup de pointe, soit par un coup de taille.

Elle devait donc participer à la fois de la hache et de la lance.

Une poignée courte et petite, une lame pesante à l'extrémité favorisaient la force du coup.

Mais à présent l'armure a disparu. On ne se « couvre » plus qu'avec son sabre, qui est arme offensive et défensive à la fois.

Cette arme devra donc être composée d'une poignée longue et forte et d'une lame légère vers le bout, puissante vers la garde.

EN ALLEMAGNE

En considération du grand nombre d'officiers étrangers (turcs, japonais, chinois, etc.) qui font leurs études militaires à Berlin, le gouvernement impérial a ordonné la création d'une académie militaire internationale.

Cet établissement, ouvert le 1^{er} octobre, a comme programme d'enseignement : la langue allemande, les institutions militaires de tous les Etats, la tactique, la fortification, la science de l'état-major, l'histoire militaire depuis 1800, l'histoire, la géographie, le relevé des plans et la topographie.

Le colonel d'Elpons a été nommé directeur de la nouvelle académie ; on lui a adjoint le capitaine baron de Roberts, écrivain bien connu, et M. Killisch, capitaine de cavalerie.

18 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVEU SUPRÊME

XIII

Le lendemain matin, Sylvain venait de sauter à bas de son lit en fredonnant une chanson d'atelier, lorsqu'il aperçut, près de la porte de sa chambre, une lettre qui avait dû être glissée là pendant la nuit.

Elle ne contenait que ces mots :

« Mon cher Sylvain,

« Excuse-moi si je te quitte précipitamment. Mais le mauvais état de santé de ma mère m'inquiète et je me rends près d'elle. Je compte ensuite faire un petit voyage en Italie.

« Rappelle-moi au bon souvenir de M. Nevers et présente à M^{lle} Madeleine mes plus respectueux hommages.

« Je te reverrai cet hiver à Paris.

« Ton tout dévoué,

« NOBERT. »

Cette lettre plongea Sylvain dans une profonde stupéfaction. Eh quoi ! son ami partait

comme cela, tout à coup, sans lui avoir parlé, sans lui avoir serré la main !

— Qu'ai-je donc fait, se demandait le pauvre Dardand, qui puisse expliquer cette fugue soudaine ? Lui, Norbert, d'un esprit si calme, d'un sens si rassis, me quitter ainsi brusquement, sans un mot d'explication, au moment même où il semblait tant se plaire à Saint-Feuillac ?

Et Sylvain se creusait vainement la tête, ne trouvant pas le motif de ce départ précipité.

Comme il allait entrer dans la salle à manger de l'hôtel, il rencontra le père Le Gorrec :

— Eh bien ! père Le Gorrec, voilà donc M. Lestranger parti ?... Pourriez-vous me dire quelle mouche l'a piqué et pourquoi il disparaît ainsi sans tambour ni trompette ?...

— Ah ! monsieur Dardand, ne m'en parlez pas (et, tout en pérorant, le bonhomme faisait danser la mèche de son bonnet de coton) ; c'est une véritable épidémie. Tout le monde s'en va, comme s'il y avait le choléra dans le pays... Et pourtant, nous pouvons nous flatter d'habiter un climat des plus sains, car un célèbre médecin de Paris, le docteur Bacardeau, non, Balar... non, Ba... Attendez donc, vous

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Ainsi que nous l'avions annoncé, la liste des élèves admis à l'École spéciale militaire a paru hier au *Journal officiel*.

Dans cette liste, nous remarquons avec plaisir les noms de MM. Anis et Angeli, deux de nos jeunes concitoyens.

LA VOIE D'ACCÈS AU JARDIN DES PLANTES

Les travaux de la voie d'accès du Jardin des Plantes sont commencés. Dès le début, on a rencontré des difficultés qui n'avaient pas été prévues par le devis des travaux.

Plusieurs anciennes carrières qui se trouvent dans le sous-sol ont été mises à jour, et l'entrepreneur va être obligé d'établir des voûtes et des piliers de soutènement.

Ces travaux imprévus, évalués à peu près 5,000 fr., nécessiteront la réunion prochaine du Conseil municipal qui sera appelé à délibérer sur cette question.

On lit dans le *Ralliement* :

« Lundi, un record avait lieu d'Angers à Tours entre MM. Bertrand, de Paris, et Béconnaï, d'Angers. Ces messieurs devaient aller à Tours et revenir, mais l'état des routes était tellement mauvais qu'ils n'ont pas pu revenir.

« Partis à 5 heures du matin d'Angers, ils arrivaient à Tours à 11 heures 2 minutes, et, ne pouvant revenir, ils ont pris le chemin de fer. »

LA RÉPARTITION DU CONTINGENT

Aux termes d'une circulaire en date du 19 octobre 1889, le ministre de la guerre vient de fixer la répartition entre les divers corps des jeunes soldats disponibles pour l'armée de terre de la classe 1888, des ajournés des classes 1886 et 1887.

L'appel général aura lieu les 11 et 13 novembre. Seront mis en route :

Le 11 novembre, la totalité des hommes de la classe de 1888 et les ajournés des classes de 1887 et de 1886 fournis aux corps de troupes de l'intérieur par les subdivisions paires de chaque région ;

Le 13 novembre, ceux que fournissent également aux corps de troupes de l'intérieur les bureaux de recrutement des subdivisions impaires.

Le nombre des incorporations pour chaque arme est le suivant :

Infanterie, 79,189 ; cavalerie, 19,466 ; artillerie, 20,095 ; génie, 3,220 ; train des équipages, 3,330 ; troupes d'administration, 3,720. Au total, 429,020.

savez bien... le docteur... ah ! je ne sais que son nom... mais il ne me revient pas...

— Mais que me disiez-vous tout à l'heure, que tout le monde s'en va ?...

— Eh ! certainement. Votre ami est parti ce matin, dans la même voiture que M^{me} Lebrouffais et ses filles...

— M^{me} Lebrouffais ? pensa Sylvain. Est-ce que Norbert se serait, par hasard, toqué de Cécile ?... Ah ! bah ! quelle idée !... Pourtant elle est gentille, cette petite Cécile, et, si je n'aimais pas M^{lle} Nevers, ma foi...

Le père Le Gorrec continuait, en agitant de plus en plus la mèche de sa coiffure :

— Mais ce n'est pas tout. Le marquis est parti, lui aussi, et dès hier soir... Ah ! ça, qu'est-ce que ça veut dire ?... s'en aller ainsi, avant la fin du mois ?... C'est une chose que je n'avais jamais vue, monsieur Dardand, non, jamais, depuis que j'ai l'honneur de tenir l'hôtel du *Pot-d'Étain* ! Et encore le marquis avait une raison sérieuse pour s'en aller, lui... Mais les autres ?... les dames Lebrouffais, et votre ami, ce M. Lestranger qui avait l'air d'un si brave garçon ?...

Sylvain songeait. Il y avait là un rébus qu'il ne parvenait pas à déchiffrer.

DOUÉ-LA-FONTAINE. — Mardi prochain 29 octobre, sera célébré, à 11 heures du matin, dans l'église Saint-Pierre de Doué, le mariage de M. P. Fairé, avocat à la Cour d'appel d'Angers, fils de l'honorable M. Fairé, député, avec M^{lle} Augustine Turpault, de Doué-la-Fontaine.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT Exposition universelle de 1889 Trains de plaisir pour Paris

L'Administration des chemins de fer de l'État a l'honneur d'informer le public que des trains de plaisir à prix exceptionnellement réduits seront mis en marche pour Paris, les 30 et 31 octobre courant, sur toutes les lignes de son réseau.

Les prix des billets ainsi que les heures de départ et d'arrivée sont portés à la connaissance du public par des affiches spéciales.

La délivrance des billets commencera le 23 octobre. Le nombre des places étant limité, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré et, suivant les cas, les 28 et 29 octobre, à 8 heures du soir, au plus tard.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint

Extension de la durée de validité des billets aller et retour

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets aller et retour, réduits de 25 0/0, qui auront été délivrés aux conditions du tarif spécial A n° 9, du jeudi 31 octobre inclus au samedi 2 novembre inclus, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

Pour faciliter aux habitants de la province la visite de l'Exposition, pendant les derniers jours de sa durée, les billets aller et retour qui seront délivrés pour Paris du samedi 26 octobre inclus au samedi 2 novembre inclus, aux conditions du tarif précité, seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains partant de Paris le lundi 4 novembre.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête de la Toussaint

Billets d'aller et retour à prix réduits

A l'occasion de la fête de la Toussaint, les billets de bains de mer, comportant une réduction de 40 0/0 sur les prix du tarif général, prévus par le tarif spécial A, n° 8 (S II, alinéa A), au départ des gares de La Chapelle-du-Chêne, Mézelay, Arnage, Neuillé-Pont-Pierre (via La Flèche), St-Antoine-du-Rocher (via Tours), Bangé (via La Flèche), Jumelles-Brion (via Saumur) et Châteaubriant, ainsi qu'aux diverses gares et stations comprises entre ces divers points et St-Nazaire, le Croisic, Guérande, et points intermédiaires, seront exceptionnellement délivrés les jeudi 31 octobre, vendredi 1^{er} et samedi 2 novembre, et seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 4 novembre.

INAUGURATION DU BUSTE DE GRÉGOIRE BORDILLON
DANS LA DOUTRE, A ANGERS

Samedi 26 octobre, à huit heures du soir, retraite aux flambeaux.

Dimanche 27 octobre, salves d'artillerie.

— Voulez-vous prendre un vermouth avec moi, père Le Gorrec ?

C'était un moyen infaillible de délier tout à fait la langue du bonhomme.

— Mon Dieu, monsieur, vous êtes bien bon... Ce n'est pas de refus...

Les deux interlocuteurs s'installèrent devant une table, en plein air.

— Je croyais, dit Sylvain, que M. de Tres-Villas devait épouser la fille aînée de M^{me} Lebrouffais ?

— Ça se disait dans le pays, monsieur. Ils étaient toujours ensemble, et certainement que, pour la *demoiselle*, ç'aurait été une bonne affaire. Il paraît qu'il est très riche, ce gentilhomme espagnol. Aussi les autres dames qui avaient des filles à marier étaient joliment jalouses de M^{me} Lebrouffais et de sa *demoiselle*, allez ! Et elles en racontaient de toutes les couleurs... Mais, après tout, ça ne me regarde pas...

— Mais, sapsistis, père Le Gorrec, ça doit vous rapporter gros de loger des seigneurs comme ce marquis espagnol ?...

(A suivre.)

MAXIME JUILLET.

sur la place des Arts, le matin, à midi et le soir.

A une heure et demie, départ du cortège officiel de la cour de la mairie.

A deux heures, cérémonie de l'inauguration.

A une heure et demie, concert sur la place Grégoire-Bordillon, par l'Harmonie de la Douvre.

A six heures du soir, illumination de l'Hôtel-de-Ville, du Théâtre et de l'Hôtel des Postes, place Grégoire-Bordillon, rue Beaurepaire et abords du pont du Centre.

A sept heures, grand feu d'artifice, sur le quai Monge, devant l'École des Arts, tiré par Petit-Demaison, de Nantes.

A huit heures, bals sur la place Grégoire-Bordillon, sous le marché couvert et place des Arts (salle Jouet).

Pour augmenter l'éclat de la fête, les habitants de la Douvre sont invités à pavoiser et illuminer leurs maisons.

CHOLET. — Un beau projet. — On lit dans l'Intérêt public :

« Nous apprenons qu'il serait question d'installer à Cholet une grande manufacture de conserves de viande, du genre de celles qui existent à l'étranger et notamment en Amérique. L'importance pour l'armée française de pouvoir se ravitailler en France et de ne pas être comme à l'heure actuelle tributaire de l'étranger, n'échappera à personne. Tout le monde sait que jusqu'ici c'est de l'étranger et notamment de la Plata que nous viennent les conserves de viandes consommées par nos troupes. Au moment où l'agriculture a un si grand besoin d'être encouragée, aucune création ne saurait lui être plus utile que celle d'un établissement de conserves, alimenté par les éleveurs et cultivateurs français.

» Cholet, par sa situation au milieu d'un pays d'élevage et d'engraissement le plus important de France, avec les facilités de communication dont dispose notre ville, était indiqué aux promoteurs de cette création.

» Nous faisons les vœux les plus ardents pour que cette création se fasse, dans l'intérêt du pays tout entier et des ouvriers choletais qui trouveraient à s'occuper en grand nombre à cette nouvelle industrie. »

VOYAGEURS ORIGINAUX

M. Albert Laumailié, d'Angers, et sa femme sont arrivés vendredi à Milan, en vélocipède. M. Laumailié sur un bicycle, M^{me} Laumailié sur un petit tricycle.

Le couple, parti de Concarneau, s'était d'abord rendu à Paris en neuf jours, après avoir parcouru 539 kilomètres.

De Paris, les voyageurs se sont rendus à Milan, en passant par Melun, Besançon, Zurich,

le Saint-Bernard et les côtes du lac Majeur.

Ils se montrent, paraît-il, très satisfaits de leur voyage... à jambes.

M. Laumailié, qui est membre fondateur du Vélo-Club Angevin, a déjà fait, en 1877, un voyage en Espagne.

Parti d'Angers, il est allé jusqu'à Gibraltar, visitant (toujours en vélocipède) les principales villes d'Espagne.

MORT PAR ASPHYXIE

Jeudi dernier, 17 courant, un vigneron de la commune de Vallère (Indre-et-Loire) a été asphyxié dans sa cuve dans laquelle il était descendu.

Il se trouvait seul dans son cellier et, en attendant l'arrivée de son frère qui devait venir l'aider, il descendit dans la cuve en pleine fermentation pour fouler la vendange.

Son frère arriva quelques instants après et le retira de la cuve dans laquelle il était affaibli; mais il était trop tard, les soins les plus pressés n'ont pu le rappeler à la vie.

LA CATASTROPHE DU MANS

Le terrible accident qui a fait quatre victimes a pris les proportions d'un deuil public. La municipalité a tenu à honneur de faire les frais des funérailles, et, par ses ordres, deux corbillards, somptueusement décorés aux armes de la ville, trainés par des chevaux revêtus de longues étoffes noires, se tenaient à dix heures devant l'hôpital.

Une foule immense stationnait devant l'entrée principale, convertie en chapelle ardente.

La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'église de l'hôpital.

Sur les cercueils se trouvaient quatre couronnes offertes par la ville et portant l'inscription suivante: « Ville du Mans, 20 octobre 1889. »

Aux funérailles, assistaient les conseillers municipaux, la compagnie de sapeurs-pompiers au complet, les *Sauveteurs de la Sarthe*.

La municipalité du Mans vient de donner l'ordre à M. Gauthier, le propriétaire de l'immeuble de la rue Marchande, d'avoir à procéder, sous le délai de 24 heures, à la démolition de l'immeuble incendié.

Un de nos plus estimables concitoyens, M. Angereau, charcutier, place Saint-Pierre, à peine rentré chez lui, après avoir travaillé à l'incendie, est mort subitement. Quelle épouvantable journée!

Un journaliste parisien, qui demeure à Vernon (Indre-et-Loire) depuis quelques années, M. J. de Jauriel, vient de partir avec sa jeune femme pour un voyage qui ne manque, certes, ni de difficultés, ni d'imprévu. Montés sur d'élégants tricycles, ils se proposent de par-

courir nos trois provinces algériennes durant tout l'hiver.

Les deux voyageurs gagnent Marseille par le chemin des écoliers et passent par Poitiers, Périgueux, Cahors, Toulouse et Nîmes.

LA HAUSSE DES TICKETS

La hausse des tickets, qui s'était déclarée après la journée extraordinaire de dimanche, s'accroît d'heure en heure. Après avoir atteint d'un saut le prix de 30 centimes, alors qu'ils se vendaient la veille 25 et 30 centimes sur plusieurs points de l'Exposition, ils sont graduellement montés jusqu'à 65 centimes. Dimanche soir, on en a vendu aux abords de certains guichets jusqu'à 80 centimes. Lundi matin, ils étaient offerts par les marchands à 70 et 75 centimes.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 22 octobre 1889.

On engage peu d'opérations, mais le chômage des affaires n'affecte pas la cote. Le 3 0/0 ferme à 87.47; le 4 1/2 0/0 à 105.70.

Le Crédit Foncier termine à 4,312.50. Le mouvement des achats sur les obligations foncières et communales se développe tous les jours. Chaque séance apporte un nouveau progrès.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est tenue à 868.75. En banque, le comptant demande très activement les actions de la Banque Nationale du Brésil aux environs de 720 fr.

La Société Générale cote 462.50. La Banque d'Escompte passe de 526 à 525. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 701.25. Les Dépôts et Comptes courants sont à 603.75.

Les 96,000 obligations, première hypothèque de la ligne de Linarès à Almería, qui sont mises en souscription publique par le Crédit Mobilier, présentent un rendement net de 5 0/0 non compris la prime de remboursement. Les travaux seront exécutés à forfait par la Compagnie de Fives Lille. L'affaire est donc intéressante au point de vue du rendement qu'elle offre aux capitaux et du travail qu'elle assure aux usines françaises.

Le Panama se fixe à 55. L'Alpine donne lieu à un bon mouvement d'affaires à 497.56.

Les obligations des Immeubles de France s'avancent à 374.

Le 4 0/0 Turc série D se traite à 47.20; c'est du 4 0/0 à 68.

L'obligation des Chemins de fer Economiques monte à 390.

Résultats stupéfiants. — Malzéville (Meurthe-et-Moselle), le 13 juillet 1889. — Je vous autorise à publier les résultats stupéfiants obtenus avec votre Baume Victor. Je souffrais de rhumatismes aigus, je ne pouvais plus me servir du bras gauche; à la première friction de Baume Victor, les douleurs ont disparu et au bout de 4 jours j'ai pu reprendre mon travail. (Sig. lég.) Ed. SCHUH, 4, chemin d'Amance.

BOURSE DE PARIS

Du 22 Octobre 1889

| | |
|------------------------------|--------|
| 3 0/0 | 87 40 |
| 3 0/0 amortissable | 90 70 |
| 4 1/2 | 105 70 |

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Agence de Saumur

19, rue du Marché-Noir

Les souscriptions à l'émission des obligations *Sud de l'Espagne* sont reçues dès à présent sans frais.

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 19 Octobre :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Courrier de l'Exposition, par G. Lenôtre. — Nos gravures : Le roi de Portugal; Le général Lebrun; Le monument d'Epineuse; M. Jules Dupré; Note technique sur le Palais des Machines. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Echecs, par S. Rosenthal. — Chronique du sport. — Rébus.

GRAVURES : S. M. Dom Luis I^{er}, roi de Portugal. — Exposition universelle : Un anier de la rue du Caire; Les pavillons étrangers; Le Palais des Machines; Les véhicules. — M. Jules Dupré. — Le général Lebrun. — Monument d'Epineuse. — Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

Les Cours d'Instruction et d'Éducation de M^{lle} COSTE ont toujours le plus grand succès, grâce à un système qui lui est personnel, qui consiste à intéresser l'élève, à le faire progresser et à le tenir à la hauteur de tous les autres enseignements, sans fatigue et sans surmenage.

Prolongement de la rue du Champ-de-Foire, entre 64 et 66 de la rue de Bordeaux, Saumur.

ÉPICERIE GÉNÉRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

| | |
|--|----------|
| Camembert double crème | 60 cent. |
| Gruyère bonne qualité, le 1/2 kil. | 90 |
| » d'Emmenthal, » 1 fr. | 20 |
| Hollandaise croute rouge, » 1 fr. | 20 |
| Port-Salut, » 1 fr. | 50 |

Tous ces fromages se recommandent par leur qualité extra.

BAISSE DE PRIX

Sucre : 1 fr. 10 le kilo

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude de M^e ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^e BEAUREPAIRE.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, à midi,

EN 12 LOTS

De parcelles de Terre et Vigne,

ET DE

La Nue-Propriété d'une PARCELLE de TERRE

ET D'UNE

PORTION DE MAISON

Le tout situé commune de Martigné-Briand, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le SAMEDI 23 NOVEMBRE 1889, heure de midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, audience des saisies immobilières dudit Tribunal, au Palais de Justice, dite ville.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte contenant donation entre vifs, à titre de partage anticipé par le sieur Mosset père à ses deux enfants, ledit acte au rapport de M. Rousse, notaire à Martigné-Briand, en date du premier octobre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré,

Et par suite de la saisie immobilière pratiquée suivant procès-verbal de BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-neuf, visé, enregistré et transcrit,

Et aux requêtes, poursuite et diligence de M. Victor Mosset, propriétaire-cultivateur, demeurant à la Maison-Rouge, commune de Martigné-Briand (Maine-et-Loire), ayant pour avoué M^e André Popin, demeurant à Saumur, rue Cendrière, 8, lequel se constitue et occupera pour lui sur ladite saisie et ses suites;

En présence ou lui dûment appelé de M. Victor Mosset fils, journalier, demeurant à Angers, avenue du Champ-de-Manœuvre, maison Valentin, partie saisie,

Il sera, le samedi vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice, procédé à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur,

en douze lots, des biens ci-après désignés.

PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte contenant donation entre vifs, à titre de partage anticipé par le sieur Mosset père, à ses deux enfants, ledit acte au rapport de M^e Rousse, notaire à Martigné-Briand, en date du premier octobre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, M. Victor Mosset père, sus-nommé, a fait faire commandement au sieur Victor Mosset fils, suivant exploit de BERTHELOT, huissier à Angers, en date du dix-huit juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré, d'avoir à lui payer la somme de mille trois cent quatre-vingt-dix-sept francs cinquante centimes, montant de cinq années de la pension viagère à lui due, plus intérêts et frais en vertu de l'acte de donation sus-énoncé, et avec déclaration que faute de paiement il serait saisi immobilièrement passé le délai de trente jours.

Faute d'avoir obtempéré audit commandement, M. Mosset père a fait saisir réellement les immeubles ci-après suivant, procès-verbal de BOURASSEAU, huissier à Doué-la-Fontaine, en date du vingt-trois août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et visé conformément à la loi; ce procès-verbal a été dénoncé audit Mosset fils, suivant exploit de BERTHELOT, huissier à Angers, en date du vingt-neuf août mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré; le

procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le deux septembre mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 36 et 37.

La lecture et la publication du cahier des charges ont été faites le dix-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf et l'adjudication a été fixée au samedi vingt-trois novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

DÉSIGNATION

Commune de Martigné-Briand

1^{er} Lot.

Au lieu dit la Butte, environ cinq ares dix centiares de terre, en vigne blanche, joignant au nord Gasnier, au midi un sentier.

Mise à prix 40 fr.

2^e Lot.

Au Clos-du-Colin-Martin, environ trente-quatre ares de terre, en vigne blanche, joignant au nord M. Hublot, au levant un sentier, au midi Arsandeau et au couchant un chemin.

Mise à prix 200 fr.

3^e Lot.

Au Clos-du-Colin-Martin, environ trente-quatre ares de terre, en vigne blanche, joignant au levant Marseau et autres, au nord Arsandeau, au midi et au couchant des chemins.

Mise à prix 200 fr.

4^e Lot.

Au Clos-du-Colin-Martin, environ onze ares de terre, partie en vigne et

partie en luzerne, joignant au nord Bernier, au levant un sentier, au midi Rabouin et au couchant un chemin.

Mise à prix 60 fr.

5^e Lot.

Environ dix-neuf ares vingt centiares de pré, au Pré-Neau, joignant au nord Gasnier et autres, au levant Chauvreau, au midi Leroux.

Mise à prix 100 fr.

6^e Lot.

Environ sept ares vingt-cinq centiares de pré, au Pré-Neau, joignant au nord Chailou, au levant le pré ci-dessus, au midi et au couchant M. Leroux.

Mise à prix 40 fr.

7^e Lot.

Environ huit ares vingt-cinq centiares de terre, en vigne et chaume, situés au Coteau, joignant au levant Arsandeau, au midi Renault, au couchant et au nord des chemins.

Mise à prix 50 fr.

8^e Lot.

Environ quarante-quatre ares quatre-vingt-huit centiares de terre labourable, en chaume et guéret, situés au Croyau, joignant au midi et au levant des chemins, au nord Arsandeau-Mosset et au couchant Marsault.

Mise à prix 200 fr.

9^e Lot.

Environ soixante-deux ares quarante-cinq centiares de terre labourable, en chaume et luzerne, situés au canton des Bardelles, joignant au midi

Arsandeau-Mosset, au couchant et au levant des chemins et au nord Arsandeau-Mosset et le douzième lot ci-après.

Mise à prix 50 fr.
10^e Lot.

La nue-propiété d'environ onze ares de terre labourable, en chaume, au canton des Eguillaudes, joignant au levant Arsandeau-Mosset, au midi un sentier, au couchant Bidet et au nord un sentier.

Mise à prix 5 fr.
11^e Lot.

Au couchant de la Butte, environ trente-trois ares trente centiares de terre, en vigne blanche, joignant au levant M. Gasnier, au midi M. Arsandeau-Mosset, au couchant un chemin et au nord M. Gasnier.

Mise à prix 100 fr.
12^e Lot.

La nue-propiété d'une portion de maison, située au lieu dit les Bardelles, comprenant, cette portion, chambre froide, écurie au bout avec grenier sur le tout, puits, portion de cour avec terre et jardin potager. Le tout se tenant, comprenant en superficie environ deux ares cinquante centiares et joignant au couchant la route de Martigné-Briand aux Loges, au nord Bernier, au levant l'autre portion de maison, cour, issue et terre appartenant à M. Arsandeau-Mosset, et au midi le morceau de terre des Bardelles du 9^e lot ci-dessus.

Mise à prix 100 fr.

Il est ici expliqué :

1^o Que le sieur Victor Mosset père, aujourd'hui âgé de 84 ans et 9 mois, s'est, en vertu de l'acte de donation entre-vifs sus-énoncé, réservé la jouissance pendant sa vie, et jusqu'au jour de son décès, du morceau de terre des Eguillaudes du 10^e lot, et de la portion de maison et dépendances du 12^e lot ci-dessus ;

2^o Conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis pour raison d'hypothèques légales, devront requérir ces inscriptions avant la transcription du jugement d'adjudication, et que, faute par eux de ce faire dans ledit délai et icelui passé, les immeubles dont s'agit passeront entre les mains de l'adjudicataire francs et libres de toutes charges de cette nature non inscrites.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, l'enchère sera reçue sur la mise à prix totale de onze cent quarante-cinq francs, ci 1,145 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

4^o A M^e ANDRÉ POPIN, avoué poursuivant ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant sous-signé.

Saumur, le vingt-trois octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le octobre mil huit cent quatre-vingt-neuf, f^o c^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (845) Signé : L. PALUSTRE.

A Louer présentement

EN TOTALITÉ OU PARTIE

MAISON

Fraîchement réparée

Rue de l'Hôtel-Dieu, 27, composée de 16 pièces et servitudes, cour, parterres.

S'adresser à côté, au n^o 29.

A Louer présentement

MAISON

Nouvellement restaurée

Rue Haute-Saint-Pierre, 35

Avec Cour, Remise et Écurie

EN TOTALITÉ OU EN DEUX PARTIES

S'adresser à M. BOUTIN, boucher, ou à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre. (841)

RHUMES, TOUX, BRONCHITES
Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelle.

L. CAVELIER, graveur, l'honneur d'informer sa clientèle, qu'il vient de transférer son domicile rue du Prêche, 4, et Grand Rue, 50.

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1890.
MAISON
AVEC COUR ET JARDIN
Située 7, rue de la Grise.
S'adresser à M. PROUST, rue de la Tonnelle. (708)

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assoupissements après le repas, échauffements, constipation, aigreurs, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les **PILULES BEECHAM** PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT LE COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose soulage en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOUTES.

Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Jeans (Angleterre).
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Seuls Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées :
62, Avenue des Champs-Élysées, 62
et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS
Détail dans toutes les Pharmacies.

Ancienne Maison LAPLAGNE & LEFEBVRE
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES
sur Titres et toutes autres Garanties Mobilières et Immobilières.
Achats de Nu-Propriétés, Usufruits et Droits successifs, Opérations sur Successions en liquidation et sur Rentes Viagères, Placements de tous Capitaux.
SOCIÉTÉ FONCIÈRE de CRÉDIT et de C^a
9, rue de Beaujolais (Palais-Royal), PARIS

Spécialité de Couronnes funéraires
MÉDAILLONS, POTS ET BOUQUETS EN PERLES ET PORCELAINES
A l'occasion de la Toussaint
SOLDE GÉNÉRAL A PRIX TRÈS RÉDUITS
Ancienne Maison CUPIT
COCHET, SUCESSEUR
20, Rue du Portail-Louis, 20
Maison de confiance et vendant le meilleur marché de tout Saumur.

SUCRE POUR VENDANGES
à 68 francs les 100 kilos
Par quantité d'au moins 500 kilos, 65 fr.
Sauf variation
ENTREPOSITAIRE : A. COURTET, SAUMUR
Se charge également de donner tous les renseignements.

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS
33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38
SAUMUR
PRIX DES BOUGIES
Le Soleil 70 cent. le paquet | Perle luxe 1 fr. le paquet
La Brésilienne ... 80 — — | Nubienn triple pression 1 10 —
La Perle (à trous) . 90 — — | L'Étoile 1 20 —
Par sortie de 5 kilos, remise des droits d'octroi.
Chandelles de Paris, le paquet : 4 fr. 90.
Huile de colza double épuration, 1/2 kilo : 40 centimes.

LEON FRESCO
CHIRURGIEN-DENTISTE
68, Quai de Limoges
SAUMUR
Prix Modérés
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE
Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR
PILLET-BERSOULLÉ, S^r
Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.
Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défilant toute concurrence.
Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.
500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.
Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos.
La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.
Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

A LA
BELLE JARDINIÈRE
26, Rue d'Orléans, SAUMUR
SAISON D'HIVER
Grande Mise en vente — Choix considérable de Vêtements en tous Genres
tous Prix, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants
VÊTEMENTS SUR MESURE
PRIX FIXE, marqué en chiffres connus

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur

188

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,